

**2012/4516 - Modification des tarifs des accueils collectifs de mineurs de la Ville (Divertisport) - Application de nouveaux tarifs sur la base des quotients familiaux arrêtés par délibération du 19 septembre 2011** (Direction des Sports) (BMO du 30/04/2012, p. 1191)

**Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry.**

**M. BRAILLARD Thierry**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur la modification des tarifs concernant Divertisport.

**Mme BOUZERDA Fouziya** : Monsieur le Maire, chers Collègues, Divertisport propose des accueils de loisirs sportifs pour les enfants de 6 à 16 ans et permet aux petits Lyonnais de bénéficier d'activités durant les vacances scolaires, particulièrement pour ceux, trop nombreux, qui n'ont pas la chance de pouvoir partir en vacances. Ce dispositif aurait concerné plus de 2 600 enfants en 2011, sur 8 000 semaines de loisirs, pour un coût total d'environ 800 000 €.

Nous avons eu l'occasion de déplorer dans le passé un certain nombre de dysfonctionnements et de difficultés en alertant le Conseil et en effectuant des propositions constructives pour améliorer le dispositif relatif aux modalités d'inscription et d'égal accès.

Nous constatons aujourd'hui qu'une priorité est donnée aux inscriptions en ligne en vue d'une meilleure efficacité, tout en préservant la possibilité d'une inscription sur place le 16 juin, notamment à la patinoire Charlemagne, à condition de ne pas rater l'un des rares trams T1 qui desservent la Confluence un samedi matin.

Par ailleurs, notre proposition de majoration du tarif pour les familles au quotient familial le plus élevé afin de permettre aux enfants les plus défavorisés de bénéficier prioritairement de ce dispositif a été entendu. En effet, une meilleure progressivité des tarifs est mise en place en fonction du quotient familial avec un tarif minimum inchangé et un coût maximal de 55 € par semaine, ce qui représente le double du montant initial mais reste très inférieur au prix de revient.

Une convention avec la CAF établie en novembre 2008 permettait un financement par celle-ci à hauteur de 30 % d'un prix forfaitaire horaire voisin du tarif maximal proposé. Pouvez-vous nous indiquer si cette convention est maintenue et quel en sera l'impact sur la modification des tarifs pour les familles ?

En conclusion, nous approuvons ces mesures qui améliorent l'efficacité du dispositif tout en préservant l'équité sociale. Enfin, le supplément de recettes générées d'environ 50 à 100 000 € pourra être utilement affecté à étoffer l'offre d'animations ou l'accès à un plus grand nombre d'enfants, à budget constant.

Je vous remercie.

**M. FOURNEL Yves**, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport s'inscrit dans la suite logique de la modification des tarifs de la restauration scolaire.

D'ailleurs comme cette question a fait l'objet de polémique tout à l'heure à l'occasion du débat sur le compte administratif, je voudrais rétablir deux ou trois petites choses.

Fin 2011, 21.365 repas par jour ont été servis contre 16.500 en 2008, et 27.000 enfants mangent à la restauration scolaire au moins une fois par semaine, ce qui est une augmentation considérable ; 46 % des familles payent moins qu'en 2011 ; 6 % ont une hausse inférieure à 2 %, ce qui correspond au plus à l'inflation ; 19 % payent le tarif minimum alors que c'était le cas de 3 % auparavant, et 18,7 % payent le tarif maximum.

Nous sommes donc là dans le respect complet des prévisions que nous avions présentées. Le tarif moyen est, contrairement à ce que j'ai pu entendre parfois, de 3,69 €. Il n'a augmenté que de 39 centimes alors qu'il y avait eu deux années sans augmentation. Les recettes sont conformes aux prévisions et donc, c'est ce bilan-là de la modification des tarifs de la restauration scolaire qui nous permet maintenant d'aborder dans la phase suivante et en collaboration avec Thierry Braillard, la modification des centres de loisirs sportifs de Divertisport. Il y aura une étape suivante qui sera celle des Mercredis de Lyon, en suivant les mêmes principes tout en améliorant les horaires et l'offre aux familles, bien entendu si vous en êtes d'accord Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

(Adopté.)